

Retour sur le débat : « Gouvernance, transparence et démocratie. Aux fondements de ces défis, la gestion et préservation de l'information. »

Le 18 avril au Mundo-Madou à Bruxelles a eu lieu le deuxième débat de l'AAFB. Le sujet de cette soirée était la **gestion de l'information comme enjeu de gouvernance et de transparence pour la démocratie**. Les **six partis politiques francophones** ont répondu présents : les Engagés avec Alda Gréoli, ancienne ministre et deuxième sur la liste européenne ; Ecolo avec John Pitseys, huitième de la liste régionale bruxelloise ; le PTB avec Oliver Rittweger, dixième de la liste régionale bruxelloise ; le PS avec Brian Booth, cinquième suppléant de la liste dans la circonscription du Brabant Wallon pour la Chambre des représentants ; le MR avec Pierre Jadoul, premier suppléant sur la liste fédérale bruxelloise et DéFi avec Françoise Carton de Wiart, dixième de la liste dans la circonscription de Bruxelles-Capitale pour la Chambre des représentants.

La première partie du débat concernait la situation des **archives de cabinets** et a été introduite par, Jean-Faniel, directeur du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP). Dans son intervention, ce dernier est revenu sur l'importance des archives de cabinet pour les chercheurs et politologues notamment au sein du CRISP : les archives de cabinet sont des sources essentielles pour compléter les autres types d'archives (coupures de presses, compte rendu, etc). Jean-Faniel a ensuite montré la **portée des archives au sein de notre société** à travers des cas d'actualités récents : vol des archives présidentielles aux USA par l'ancien président Donald Trump ou encore la gestion de la crise Covid. Il a ainsi insisté sur le fait que les archives sont **une source d'information pour une démocratie**. Elles permettent de **pouvoir retourner en arrière** pour rassurer le citoyen et encore plus pour **répondre aux accusations en sachant tous les mouvements de méfiance que connaît notre société** à l'heure actuelle (théorie du complot, fake news, etc.). Cela est possible **si les archives sont entretenues, encadrées (existence de délais de consultation clairs si besoin) et accessibles**.

Marie-Laurence, animatrice du débat, est ensuite revenue vers les représentants politiques afin de connaître la position de leur parti sur la gestion et la conservation des archives de cabinets. Actuellement, il existe un **flou sur ces archives au niveau fédéral** car elles ne sont pas définies par la loi comme des archives publiques, dues à leur existence postérieure à la loi de 1955. **Aux autres niveaux de pouvoir, celles-ci y ont été incluses mais l'absence d'arrêté ne rend pas la loi effective**. De facto, dans les deux cas, ces dernières sont **considérées** comme **privées**, n'entraînant ainsi aucune obligation de conservation et laissant le choix aux producteurs de leur sort. Or, comme le démontre l'enquête de 2023 de l'AAFB<sup>1</sup>, celles-ci sont rarement versées à un centre d'archives. L'AAFB est d'ailleurs vigilant sur ce sujet et a même une campagne spécifique à l'occasion des élections 2024.

Les partis étaient unanimes sur cette question : il est essentiel d'assurer la conservation des archives des cabinets ministériels. Cependant, lors des discussions, on a pu observer que chaque parti insistait sur des points différents. Alda Greoli (Les Engagés) est revenue sur **l'intérêt des archives pour la continuité de l'État** et a mentionné également que les ministres ne sont que des « locataires » de l'État. Ils doivent donc en théorie rendre **leur champ de compétences en bon état pour le suivant**. La position des Engagés est claire : des textes de loi doivent exister

---

<sup>1</sup> <https://www.archivistes.be/ou-sont-conservees-les-archives-des-ministres-francophones-en-belgique-une-enquete-de-laafb/>

pour encadrer la gestion et le sort de ces archives. Alda Gréoli y ajoute d'ailleurs le rôle du Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au Contrôle interne des Cabinets ministériels (SePAC) pour prendre en charge la vérification du versement de ces archives. Il faut aussi **fixer des règles autour de la consultation et de la confiance dans le but d'assurer la confiance des dépositaires**. Sur ce point, Brian Booth (PS) a ajouté que malgré que les archives ministérielles ne soient pas des archives en lien avec la sûreté de l'état, les producteurs seraient néanmoins plus confiants d'avoir dans certains cas des limites concernant l'accès à ces archives. Ce discours est aussi revenu avec le représentant du MR et d'Ecolo. Si aucune mesure n'est prise de manière globale sur la conservation des archives ministérielles, les producteurs ne vont pas jouer le jeu et les archivistes récolteront peu d'archives. Il faut ainsi fixer certains points : que conserve-t-on, comment, où, sous quelles conditions, quels délais de consultation, etc. Pierre Jadoul (MR) a d'ailleurs invité les professionnels à aider en donnant aux politiques des consignes pour assurer la conservation de ces archives, même si une circulaire existe déjà à certains niveaux de pouvoir.

John Pitseys (Ecolo) a parlé de **l'importance de la publicité de la chose publique**, et donc du rôle des archives pour rassurer le citoyen. Quant aux **centres d'archives privés politiques**, ils permettent de **garder mémoire du représentant politique en dehors de sa fonction publique**. Il ajoute aussi le fait de traiter en priorité l'archivage papier des cabinets et de permettre leur accès avec un délai court et sans l'existence d'un droit de veto du producteur pour interdire l'accès. Françoise Carton de Wiart (DéFi) s'est permise d'ajouter au débat qu'elle doutait que la question soit prioritaire lors des prochaines mandatures. La conservation d'archives implique des dépenses, cependant, les archives sont souvent considérées comme une priorité secondaire par les politiques. De plus, la réflexion du côté néerlandophone est différente que du côté wallon. Il sera donc complexe d'avoir une logique commune pour tous les niveaux de pouvoir. Oliver Rittweger (PTB) a tenu à rappeler le **rapport du GRECO**. Ce dernier signalait 22 revendications de défaillances pour la Belgique. Actuellement, seulement 2 sont réglés.

L'AAFB est heureuse de constater que la conservation des archives de cabinet préoccupe l'ensemble des partis. Elle a également bien entendu l'invitation faite pour la collaboration et souhaite apporter son expertise sur le sujet.

Les participants ont souhaité interpeller les représentants politiques, notamment sur les tableaux de tri et sur un exemple de situation au Luxembourg depuis leur nouvelle loi sur les archives en 2018. Pour les tableaux de tri, le travail avance. Il ne faut cependant pas attendre une perfection pour les utiliser sinon la situation va être bloquée. Il faut avancer par petit pas. Quant au Luxembourg, une obligation sur la conservation des archives ministérielles a été introduite dans la loi de 2018. Cette dernière a énormément aidé les professionnels, surtout qu'ils possèdent déjà tous les outils pour les traiter.

Marie-Laurence est ensuite passé à une deuxième question sur les **budgets pour les archives**. Le manque de financement est global pour le secteur. Deux décrets ont été votés en 2023 en FWB : l'un pour les archives publiques et l'autre pour les centres d'archives privées. Le service des archives du Ministère de la FWB se voit confier de nouvelles missions d'encadrement des administrations publiques, les centres d'archives privées se voient ajouter des missions ainsi que des exigences supplémentaires, sans que des moyens supplémentaires ne soient prévus.

Quant aux Archives générales du Royaume et Archives de l'État, l'institution souffre aussi du manque de financement<sup>2</sup>.

Tous les partis étaient d'accord sur la question : **les budgets doivent être augmentés**. Pour Brian Booth (PS), de nouveaux moyens pour assurer le financement doivent être explorés. John Pitseys (Ecolo) a quant à lui ajouté que le **budget** doit être pensé dans une **logique de pérennité**, et non par appels à projets. Pierre Jadoul (MR) mentionne que les budgets doivent être regardés en fonction de la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir. Françoise Carton de Wiart (DéFi) rajoute comme constat que les ministres ont une méconnaissance du secteur des archives. Selon elle, il faudrait mutualiser les budgets de la Région wallonne, la Région Bruxelloise et la FWB. De plus, les décrets devraient être rédigés en étant pensés dès le départ à leur finançabilité. Quant au niveau fédéral, toujours pour DéFi, elle souligne que la politique flamande en matière d'archives est différente que du côté francophone, ce qui risque de compliquer le dialogue. Oliver Rittweger (PTB) pointe les politiques d'austérité comme souci du budget pour les services publics. Quant à la culture, la défédéralisation a porté un coup. Le PTB est contre les politiques d'austérité et la régionalisation.

La deuxième partie du débat centrée sur **le numérique et la pérennité de ce dernier** a été introduite par Bérangère Piret, chargée de cours à UCL Saint-Louis. Dans son introduction, Bérangère a souligné l'importance des archives pour le futur : malgré l'image qu'on peut avoir des archives comme quelque chose appartenant au passé, les archives sont surtout une question d'avenir. Or, le numérique pose la question de la pérennité de l'information et de son accès. Il y a donc un risque de perte de la continuité publique pour le futur, et cela concerne autant les archives « digital born » que celles qui sont numérisées. Il est indispensable de prévoir la conservation des documents sur le temps long : cela doit passer notamment par une modification de la loi de 1955 sur les archives. À l'heure actuelle, les politiques prônent la dématérialisation, la numérisation, le paperless pour les administrations publiques mais il faut **être attentifs aux conséquences de cette dématérialisation** : stockage sur des serveurs dans des data center, délocalisation des données, risque de cyberattaques. Cela ne doit **pas être uniquement l'apanage des informaticiens mais il faut inclure les gestionnaires de l'information dans ces différents projets**. Elle s'est aussi permise de réinsister sur la question des moyens des centres d'archives qui doivent gérer le papier et les archives numériques : il faut leur donner les moyens pour également remplir les missions de conservation du numérique.

Suite à la présentation, Marie-Laurence a interrogé les représentants politiques sur leur conscience des risques du numérique et aussi sur celle des GAFAM. **Plusieurs institutions publiques conservent en partie leur masse documentaire chez des « géants américains »**. Cela pose la **question de la souveraineté de l'état**. L'une des solutions mises en avant du côté de l'AAFB est la mutualisation des ressources via la **création d'un centre d'excellence** dédié

---

<sup>2</sup> L'AAFB et le VVBAD traite en outre de ce point dans un communiqué de presse commun : [https://www.archivistes.be/wp-content/uploads/2024/02/20240116\\_Lettre\\_ouverte\\_renouvellement\\_AGR\\_VF\\_FR\\_NDLR.pdf](https://www.archivistes.be/wp-content/uploads/2024/02/20240116_Lettre_ouverte_renouvellement_AGR_VF_FR_NDLR.pdf)

pour l'archivage numérique<sup>3</sup>. Ce centre d'excellence était notamment repris dans la déclaration politique régionale de 2019-2024.

De nombreux programmes ont une partie dédiée au numérique. Pour les Engagés, le **moteur sur le sujet devrait être les AGR**, en initiant la mutualisation et la coordination, pour que cela concerne tous les niveaux de pouvoir sans hiérarchie des normes. Alda Gréoli a aussi rajouté qu'il faut aussi soutenir les administrations publiques et **réfléchir sur l'accès à l'information** en raison des soucis du numérique (infobésité, traitement de l'information plus complexe, etc.) John Pitseys (Ecolo) rappelle que le numérique est inévitable, même si certaines administrations sont en retard sur le sujet. Cela concerne aussi les universités : par exemple en imposant la mutualisation des ressources pour la diffusion des thèses en open access. Il a maintenu néanmoins, comme le PTB ultérieurement, une vigilance sur le maintien d'un accès physique aux archives en raison de la fracture numérique d'une partie de la population.

Françoise Carton de Wiart (DéFi) a évoqué que pour ce sujet, il faudrait que les **règles soient identiques à tous les niveaux de pouvoir** : du niveau européen au niveau national, en pointant que la régionalisation est ici un problème pour la mise en place de telles mesures. Oliver Rittweger (PTB) est revenu avec l'idée d'une **agence publique fédérale**. Le sujet de l'open data est d'ailleurs revenu dans plusieurs réponses. Il faut néanmoins préciser, comme l'a fait l'animatrice, que l'open data demande une donnée structurée. C'est le travail du gestionnaire de l'information de structurer cette donnée, encore faut-il avoir les budgets et le personnel qui suit. Oliver Rittweger (PTB) a aussi rapporté la position de son parti de ne pas aller vers des solutions avec des acteurs privés au niveau local. Il s'est aussi permis de rebondir sur le sujet du centre d'excellence et des tableaux de tri. Ceux-ci soient absents dans l'actuel programme de son parti, néanmoins il va insister pour que ces points y soient ajoutés dans les prochaines moutures.

Il faut préciser qu'Alda Gréoli (Les Engagés) a mentionné la **création d'un lieu pour les archives des arts**. De nombreuses archives des arts vivants belges partent vers l'étranger, faut d'un endroit pour les conserver sur le territoire belge.

Plusieurs réactions ont eu lieu dans la salle après les réponses des politiques par rapport à quelques détails techniques sur la matière numérique. Marie-Laurence a conclu le débat en rappelant que le numérique est un enjeu où l'on doit agir maintenant, en faisant le parallèle à la question climatique. Cela demande de se rassembler dans le secteur et aussi vers d'autres secteurs. Un dialogue doit avoir lieu avec d'autres professionnels (IT, etc.). Cependant, le politique doit soutenir cette initiative en évitant une division par silo. Il faut **aussi un budget qui suit les attentes, sans pour autant sacrifier le budget de l'archivage papier au profit de l'archivage numérique**, car les deux sont complémentaires. Le travail des professionnels est aussi essentiel pour assurer un archivage de qualité.

---

<sup>3</sup> 18<sup>ème</sup> proposition du mémorandum « Pensez 2030, loin de 1984 », p. 13 : [https://www.archivistes.be/wp-content/uploads/2023/12/2024\\_MEMORANDUM\\_AAFB.pdf](https://www.archivistes.be/wp-content/uploads/2023/12/2024_MEMORANDUM_AAFB.pdf).